

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Récupération de l'énergie dans les eaux usées du collecteur
rue Jean Fleuret - Décision de Faire - Autorisation du lancement de l'appel
d'offres.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation du contexte et de la solution technique proposée

Dans un collecteur unitaire de diamètre 2500 situé rue Jean Fleuret, au pied de l'hôtel communautaire, transitent les eaux de la Devèze en débit permanent, les eaux résiduaires du bassin amont et le rejet de la géothermie de Mériadeck.

Le débit moyen de ce collecteur est de 500m³/h (138l/s) avec une température moyenne des eaux autour de 16°.

Cette température et le débit important associés, représentent une formidable manne énergétique gratuite et exploitabile grâce à des pompes à chaleur qui vont permettre de produire du chaud l'hiver, et du froid l'été.

La technologie utilisée pour récupérer ces calories a été expérimentée pour la première fois en 1982 à Bâle, en Suisse. Des applications ont été ensuite mises en œuvre sur plus d'une cinquantaine d'opérations en Suisse, en Allemagne et en Norvège. A ce jour, de très nombreux projets sont en cours, mais aucune réalisation n'existe encore en France.

Le principe d'une telle installation repose sur la réalisation d'un échangeur en radier dans la canalisation existante, pour autant que le débit transité, le diamètre et la capacité de la canalisation l'autorisent. L'échangeur est relié à une pompe à chaleur réversible qui pourra produire du chaud comme du froid, dans le bâtiment raccordé.

Dans la canalisation située rue Jean Fleuret, la longueur nécessaire de l'échangeur à poser a été évaluée à 200 m. Cette distance permettra de disposer d'une puissance avoisinant les 1100kw/ Elle sera suffisante pour assurer le chauffage de l'hôtel Communautaire, du futur bâtiment à édifier rue Jean Fleuret, et de permettre, l'été, le rafraîchissement de l'hôtel de Communauté.

Coût de l'opération

Le coût d'une telle solution est estimé à 1 250 000 €HT.

Il intègre la réalisation d'un puits d'accès à la canalisation, le dévoiement des réseaux de tous les bâtiments existants pendant la réalisation des travaux, la fourniture et pose des échangeurs au fond de la canalisation et le raccordement de l'échangeur aux pompes à chaleur existantes dans l'Hôtel communautaire.

Financement de l'opération

Son financement reste aujourd'hui à trouver mais plusieurs types d'économies à venir permettent de limiter son impact.

Des aides européennes et de l'ADEME sont attendues qui s'élèvent à 60% de l'assiette éligible et pourraient atteindre un montant de 750 000€. Le dossier de demande de subvention a déjà fait l'objet d'une présentation à l'ADEME et auprès de la préfecture de la Gironde. Il a obtenu un accord de principe.

L'opération doit par ailleurs permettre une diminution de la consommation énergétique de près de 430 000 kwh sur l'Hôtel de la communauté, engendrant une économie de 30 000 € annuels.

Sur le futur bâtiment rue Jean Fleuret, l'économie sera de 10 000 € (économie de l'achat de l'eau géothermale initialement prévu).

Sur la base d'une augmentation du coût de l'énergie de +3% par an (source ADEME : +3,3% sur les 10 dernières années), le gain estimé en 15 ans serait de 750 000 €.

Par ailleurs, cette opération permettra de s'affranchir des tours aéroréfrigérantes qui produisent actuellement le froid dans l'Hôtel de communauté. Ces tours sont des installations classées (ICPE), leur maintenance est coûteuse à cause du risque de «légionelle» (20 000 € par an). Leur remplacement devra être programmé dans les 5 à 7 années à venir, il est estimé à 600 000 €.

Le temps de retour sur investissement pour la collectivité serait donc inférieur à 5 ans en prenant en compte tous les bénéfices attendus par la Communauté Urbaine de Bordeaux : aides financières, gains énergétiques, gains de maintenance.

Cette opération, financièrement intéressante en terme de retour sur investissement, est aussi, d'un point de vue environnemental, particulièrement performante et innovante.

Elle permettra d'économiser près de 4 T de CO2 par an et s'inscrit totalement dans le plan climat de la Communauté.

Il est prévu d'instrumentaliser l'équipement mis en place afin d'analyser la performance quotidienne du procédé et le comportement du réseau. Les résultats obtenus et analysés seront des retours d'expérience importants pour des opérations futures car, dans le périmètre géographique de la Communauté urbaine, de très nombreux sites ont déjà été identifiés comme potentiellement intéressants.

Consultation à lancer

Afin de réaliser ces travaux, les services communautaires ont établi un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 et 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires au service des marchés publics, en application des articles L2121-12 et 13 du CGT).

Cette opération ne sera pas allotie pour des raisons de garantie des performances de la prestation à assurer.

Le montant prévisionnel du marché sera donc de 1 250 000 €HT et fera l'objet d'une publicité nationale.

Les travaux pourraient débuter au mois de mars 2010 pour s'achever en septembre 2010.

Cette dépense sera imputée au budget principal, sur les crédits à ouvrir au chapitre 23, fonction 0200, compte 2313, CRB AA20 – Programme GB 03.

Au vu de l'intérêt écologique d'une telle solution, de sa rentabilité financière, de son caractère innovant, il est proposé :

- de décider la réalisation de l'opération de récupération d'énergie dans les eaux usées situées rue Jean Fleuret ;
- de prévoir les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la présente opération
- d'autoriser M. le Président :
 - à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres conformément aux articles du code précités
 - à signer le marché à intervenir avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse
 - à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'opérateurs économiques, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- à solliciter l'aide de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- à signer les conventions éventuelles.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2009
PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. MICHÈLE ISTE